



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

## Appel à candidatures – Cycle des hautes études de service public (CHESP) promotion 2022

Destiné à des futurs dirigeants de la fonction publique et organisé par la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE) à partir de mai 2022, le CHESP est mis en œuvre par l'Institut National du Service Public (INSP).

La DIESE propose un programme de formation de très haut niveau d'une durée de 12 mois pour les cadres susceptibles de devenir à brève échéance des dirigeants publics, issus des trois versants de la fonction publique et de la magistrature de l'ordre judiciaire.

**Le premier objectif** de cette formation est de réunir des cadres d'horizon divers détectés comme étant à haut potentiel, destinés à occuper à très court terme les plus hautes fonctions au sein du service public, afin d'approfondir leur culture commune de l'action publique et de s'enrichir mutuellement de leurs regards croisés.

**Le deuxième objectif** est décliné au travers du programme de formation qui permet aux auditeurs :

- d'actualiser et approfondir leur compréhension du cadre de l'action publique, de la société civile, des réalités du terrain, des enjeux sociaux et environnementaux, en intégrant la problématique de l'insertion territoriale européenne des politiques publiques ;
- de renforcer leur capacité à concevoir et piloter des transformations durables et nécessaires ;
- d'envisager l'action publique sous de nouveaux angles et éclairer leur vision en échangeant avec des cadres issus d'horizons divers ;
- de remettre en jeu leurs pratiques managériales et relationnelles afin de se préparer à occuper des fonctions de niveau supérieur.

Le programme est constitué de formations collectives bénéficiant de modalités pédagogiques innovantes.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

L'attention des candidats est tout spécialement appelée sur l'importance de leur motivation personnelle et l'obligation d'assiduité. Il s'agit d'une condition essentielle. Aussi, les candidats devront être assurés de pouvoir disposer du temps et des facilités nécessaires au suivi de cette formation.

La formation se déroulera en Ile-de-France et/ou à distance en fonction de la situation sanitaire. Elle se déroulera sur une vingtaine de jours avec des sessions d'une journée ou deux à partir de mai 2022, pendant 12 mois.

Cet appel à candidatures s'adresse aux agents publics territoriaux titulaires de catégorie A+ occupant ou ayant occupé des fonctions à haut niveau de responsabilité et à forte dimension managériale, appelés à rejoindre rapidement des emplois à haute responsabilité.

Une contribution de 1 500 € correspondant à une participation aux frais de formation sera demandée à chaque auditeur du CHESP. Une prise en charge totale ou partielle par l'employeur est possible sous réserve d'une attestation en mentionnant les conditions.

Les candidats intéressés par ce cycle de formation doivent adresser, au plus tard le vendredi 11 mars 2022, par courrier électronique à :

**[dgcl-chesp-candidatures@dgcl.gouv.fr](mailto:dgcl-chesp-candidatures@dgcl.gouv.fr) :**

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation ;
- une attestation de l'employeur faisant part de son accord à la participation du candidat à la formation ;
- le cas échéant, une attestation de prise en charge financière de la contribution aux frais de formation par l'employeur.

Un comité de sélection composé de trois personnalités qualifiées de la fonction publique territoriale, de la directrice générale du CNFPT, d'un inspecteur général de l'administration, de la directrice générale de l'administration et de la fonction publique, de la déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat et du directeur général des collectivités locales en assurant la présidence, se réunira pour procéder à l'examen des candidatures et arrêter la liste des auditeurs retenus (20 candidats sélectionnables).